



Délai de prescription sur une somme due a une banque

Par **Kikieloise**, le **30/04/2014** à **13:03**

Bonjour

Ma mère avait un compte au crédit lyonnais il y a une dizaine d'années

Elle vient d'être relancée et harcelée au téléphone par la société de recouvrement INTRUM JUSTICIA pour une dette de 40 euros qui s'est transformée, avec leur frais en 540 euros

N'y a t il pas prescription vu que ce compte est clôturé depuis plus de 10 ans?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **moisse**, le **04/05/2014** à **08:29**

Bonjour,

Prescription de 2 ans sauf acte judiciaire interruptif ou reconnaissance de dette.